

Année scolaire 2017 – 2018

Liste des fournitures scolaires : maternelle 4 ans

La **rentrée scolaire progressive** de votre enfant se déroulera sur trois jours à compter du **lundi 28 août**. Veuillez consulter l'horaire ci-joint pour connaître l'horaire spécifique de votre enfant pour cette période.

Voici la liste des fournitures scolaires à procurer à votre enfant pour le premier jour de classe :

- 1 Sac à dos de taille adéquate
- 1 Petite couverture ou serviette pour la détente
- 1 Sac en tissu incluant vêtements de rechange (1 pantalon, 1 chandail, 1 culotte et 1 paire de bas)
- 2 Boîtes de gros crayons feutres *Crayola* – Collection *Colossale*, lavables (boîte de 16)
- 2 Duo-tangs (rouge et jaune)
- 2 Gros bâtons de colle *Pritt* (40 g)
- 1 Tablier pour la peinture (le plus long possible et **à manches longues**).
Une vieille chemise de papa pourrait faire l'affaire !
- 2 Boîtes de papiers mouchoirs
- 1 Paire de ciseaux à bouts ronds

Il n'est pas nécessaire d'acheter un étui à crayons car les enfants auront tout leur matériel dans un petit panier en classe.

Les marques indiquées présentent un bon rapport qualité/prix et sont fournies à titre indicatif. Nous vous encourageons à réutiliser et à acheter des produits de qualité pour faciliter le travail des enfants et réduire les coûts de remplacement. Le matériel inutilisé vous sera retourné en fin d'année.

Le service de garde ouvrira ses portes le 23 août à 7 h **pour les enfants inscrits aux journées pédagogiques**.
Pour les élèves **inscrits au diner seulement**, le service débutera le **28 août**.

Matériel et/ou services fournis par l'école aux frais des parents

Cahier(s) d'activité(s) « maison » et/ou reprographie → toutes les matières

15 \$

TOTAL 15 \$

Veuillez-vous assurer que votre enfant ait toujours en sa possession le matériel scolaire requis pour travailler. Les cahiers ou livres de bibliothèque perdus ou brisés devront être remplacés aux frais de l'élève. → **Tout le matériel et les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.**

La somme de 15 \$ pourra être réglée du 28 août au 1^{er} septembre 2017 au secrétariat du pavillon Terrasse Mercure entre 7 h 45 et 11 h 50 et entre 12 h 50 et 15 h 45. Vous pouvez payer par chèque ou argent comptant.

Un reçu sera émis.